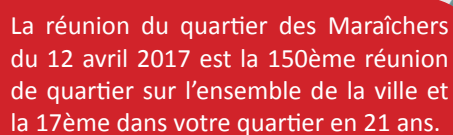


Les quartiers de Colmar



LA GESTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE COLMAR

TOUS LES INDICATEURS SONT AU VERT

Les dépenses de fonctionnement de la Ville en 2016

Ratio à l'habitant : 1 064 € l'an.

Ratio moyen national* : 1 402 €

Economie : 338 € l'an à l'habitant.

Les dépenses de fonctionnement de la Ville n'augmentent pas depuis 2014.

L'investissement en 2016

Ratio à l'habitant : 386 € l'an.

Moyenne nationale* : 310 € l'an.

Soit un investissement supplémentaire de 5 281 K€.

La dette à l'habitant

(hors dette récupérable, hors hôtel de police) au 31/12/2016 : 918 €

Moyenne nationale* : 1 486 €, soit, Colmar 38 % en moins.

En 2016, le coût des intérêts représentait 1,35 % du budget de fonctionnement de la Ville. Pour 2015, ce taux était de 1,37 %

Fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)

PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITÉ DEPUIS 4 ANS

De 2013 à 2016, les taux pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti sont demeurés inchangés.

En 2017, pour la cinquième année consécutive, les taux fiscaux de la Ville de Colmar resteront stables, malgré l'effet induit par le passage du taux d'abattement sur la taxe d'habitation de 18 % à 15 %, pour des raisons d'équité fiscale.

Sur la base d'une comparaison effectuée en 2015 avec 19 villes de la même strate démographique, l'économie réalisée par les Colmariens est de 10 109 K€ pour le cumul de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

* statistiques de la D.G.C.L. – Les Collectivités Locales en chiffres 2016, par strate de population en 2014

JOURNÉE CITOYENNE

La Ville de Colmar organise une " journée citoyenne " le samedi 20 mai 2017.

Il est fait appel aux bonnes volontés pour participer à des travaux visant à servir l'intérêt général, tout en favorisant la communication et la convivialité. Ce « faire ensemble » contribue au mieux « vivre ensemble ».

Soyez nombreux à y participer !

Inscription à l'adresse électronique suivante : journee.citoyenne@colmar.fr



Les engagements pris depuis 2008

Coût total : 28 056 401 € - Annuel : 2 873 857 €

Opérations phares :

- **Vélos : 1 916 483 €**
 - 18 321 bénéficiaires (vélo traditionnel)
 - 269 bénéficiaires (vélo assistance électrique)
- **Transport seniors : 1 340 764 €**
 - 27 251 bénéficiaires
- **Restauration scolaire : 1 179 828 €**
 - 6 333 bénéficiaires
- **Ciné pass : 853 294 €**
 - 40 116 carnets juniors, carnets seniors et seniors + distribués

- **Prime de naissance : 283 310 €**
 - 3 714 bénéficiaires
- **Aide rentrée scolaire : 765 950 €**
 - 9 746 bénéficiaires
- **Aide à l'acquisition d'une tablette numérique : 222 472 €**
 - 1 540 bénéficiaires
- **Aide au financement du permis de conduire : 270 759 €**
 - 478 bénéficiaires

Votre sécurité est prise en compte par la municipalité

Sécurité

Contrôles de vitesse : en 2016, la Police municipale a effectué 109 contrôles de vitesse dans différents secteurs de la Ville, contrôlé 4 720 véhicules et verbalisé 176 véhicules en excès de vitesse. 29 contrôles ont été effectués dans le quartier des Maraîchers, dont 16 avenue d'Alsace, 1 rue des Aunes, 8 rue et sentier de la Luss, 2 route de Bâle, 1 rue Michelet et 1 chemin de la Speck.

Patrouilles : la Police municipale effectue quotidiennement des patrouilles (pédestres, 2 roues et véhicules) dans le quartier des Maraîchers. Cette présence soutenue en journée et en soirée permet d'assurer une mission de surveillance générale. Elle veille au respect de la salubrité et de la tranquillité publique.

Dispositif « Papy-Mamys trafic » : en 2016, 18 agents de régulation affectés aux entrées et aux sorties des écoles primaires de Colmar assurent la sécurité des élèves.

Salubrité / Tranquillité

La Police municipale et la Brigade verte sont les garants de la salubrité et de la tranquillité dans les quartiers de la Ville. Leur présence dans les quartiers a également pour fonction de rassurer les citoyens. L'accent est mis sur la lutte contre les déjections canines, mais également sur la surveillance des lieux publics comme les parcs et les jardins. En 2016, pas moins de 137 verbalisations pour des déjections canines ont été relevées par la Police municipale et la Brigade verte.

Opérations tranquillité vacances : la Police municipale procède à la surveillance des pavillons ou appartements entre le mois de juin et de septembre. En 2016, 122 résidences ont été surveillées. Elle travaille conjointement avec la Police nationale dans ce domaine.

Protection des habitations : la Ville a opté dans ses engagements, pour la protection des habitations et apporte un soutien financier à tout foyer souscripteur d'un contrat annuel de télésurveillance, équivalent à trois mensualités plafonnées à 100 €. En 2016, la Ville a soutenu 22 foyers colmariens.

Dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile : afin de permettre aux Aînés les plus vulnérables de vivre sereinement à leur domicile, la Ville de Colmar accorde une aide financière de 120 € maximum, pour l'acquisition ou la souscription d'un abonnement à un dispositif de téléassistance. 51 seniors ont déjà bénéficié de ce dispositif (depuis le démarrage de l'opération en 2014).

Les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie : la mairie assure le recensement des chiens de catégorie 1 et 2, sur le ban de Colmar et veille au respect de la réglementation en matière de chiens dangereux. En 2016 : 4 chiens dangereux ont été déclarés dont :

- 1 chien de catégorie 1
- 3 chiens de catégorie 2

Animaux en état de divagation : en 2016, la SPA de Colmar agglomération (CA) a procédé à la capture de 1 071 animaux en état de divagation dont 536 pour la Ville de Colmar.

Fourrière automobile : en 2016, la fourrière automobile de Colmar agglomération a procédé à l'enlèvement sur le domaine public de 1004 véhicules dont 632 sur la Ville de Colmar et 372 principalement sur le centre-ville.

Pôle Habitat gère 8 logements, 4 garages et une mini-crèche dans le quartier des Maraîchers aux 12 et 12a chemin de la Silberrunz.

Ce qui a été réalisé en 2016 dans le patrimoine de Pôle Habitat situé dans ce quartier : le montant des réparations et travaux de maintenance des immeubles du quartier s'élève en 2016 à **9 682 €**, soit un montant moyen ramené au logement de **1 210 € / logement** (y compris les interventions de type P2 et P3 dans le cadre de la prestation multiservices).

Les travaux 2016 dans votre quartier

Voirie	Rue Michelet (Sainte-Croix/voie ferrée), impasse de la Niederau Lauchwerb (Serpentine/Briand) : réfection et aménagements	685 000 €
Eclairage public et signalisation	Rue Michelet (Ste-Croix/voie ferrée), impasse de la Niederau Oberer Erlenpfad : nouvelles installations	96 500 €
Electricité	Chemin de la Niederau, Oberer Rudenwadelweg, Vorderersemmpfad Au werb, Dreifingerweg, Rue Michelet, Grossersemmpfad, Schneckenacker, Schoenenwerd : renforcement du réseau, modification ou suppression du réseau aérien	117 300 €
Gaz	Impasse de la Niederau, Rue des Jonquilles : travaux sur le réseau	33 000 €
Eau	Grosser Semmpfad, impasse de la Niederau, VC 57 et chemin du Schoenewerd (partie est) : renouvellement réseau et branchement	160 000 €
Assainissement et eaux pluviales	Grosser Semmpfad, impasse de la Niederau, VC 57 et chemin du Schoenewerd (partie est) : extension des réseaux	710 000 €
Espaces verts	Sentier de la Niederau, Rue Michelet : aménagement des espaces verts aux abords de la voirie	17 200 €
Nettoieiment	Dreifingerweg / rue Michelet : enfouissement du site de tri et mise en place d'un bac d'ordures ménagères enterré	40 000 €
Loisirs et sports	Centre hippique : travaux d'entretien et d'amélioration	39 138 €
Enseignement	Ecole Matern. Serpentine, Ecole Elem. Serpentine : travaux d'entretien et d'amélioration	17 208 €
Petite enfance	Mini-crèche Silberrunz : acquisition d'équipements divers	1 136 €
Culture	Association du Carnaval, le Grillen (salle musique actuelle) : subvention, travaux d'entretien et d'amélioration	82 933 €
Economie	Rue de la Semm : mise en accessibilité des arrêts de bus Alsace, Noehlen et Semm	86 280 €
Total		2 068 487 €

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES

Pour lutter efficacement contre ce problème, la municipalité a mis en place au sein de la police municipale une unité chargée de réprimer les propriétaires de chiens laissant leur animal souiller l'espace public. Les contrevenants sont verbalisés sur la base de l'art. R-632-1 du code pénal (contravention de 2^e classe d'un montant de 35 euros).

Rappel : en sus des canisites et des sachets spéciaux, une motocrotte est à votre disposition (n° vert gratuit : 0800 800 731)

DES OUTILS À VOTRE SERVICE

colmar
et vous*

Colmar et vous

Une application citoyenne destinée aux Colmariens et habitants de Colmar agglomération.

www.colmar.fr/numerique

L'agenda de vos sorties

Un agenda en ligne regroupant l'offre culturelle et sportive de Colmar agglomération.

agenda.colmar.fr

l'agenda
de vos sorties

Pour nous interpeller vous pouvez, si vous le souhaitez, nous adresser un courriel à l'adresse suivante : reunions-quartier@colmar.fr